

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Arrêté du 05 mai 2026 relatif à la composition du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Centre Orléans

NOR : JUSF2612110A

La directrice territoriale de la protection judiciaire de la Jeunesse Centre Orléans

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment la section 1 du chapitre II ; du titre V du livre II, de la partie réglementaire ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections organisées du 1er au 8 décembre 2022 pour la composition du comité social d'administration institué auprès de la directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Centre Orléans

Vu l'arrêté du 01 février 2026 relatif à la composition du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Centre Orléans.

ARRETE :

Article 1er

Sont élues représentants du personnel au sein du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Centre Orléans les personnes suivantes :

Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT- PJJ) :

- Titulaire : Madame BLONDEAU Noémie
- Suppléant : Non désigné

Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :

- Titulaire : Monsieur BOULLAY Alexandre
- Suppléant : Madame DJENNA Mélinsa

Pour Force Ouvrière Justice – Protection judiciaire de la jeunesse (FO Justice PJJ) :

- Titulaire : Madame ASSANI Vanina
- Suppléant : Monsieur BAILLE Emmanuel

Pour la Confédération française démocratique du travail (CFDT Interco)

- Titulaires : Monsieur FALL El Hadji Malick
Monsieur BENHALLA Fouad
Monsieur DIA Abdoulaye
- Suppléants : Monsieur THAUVIN Benjamin
Monsieur DROUSSE
Non désigné

Article 2

L'arrêté du 01 février 2026 susvisé est abrogé.

Article 3

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

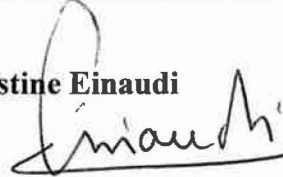
Article 4

La directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Centre Orléans est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 05 mai 2026

La directrice territoriale Centre Orléans

Christine Einaudi

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Einaudi', written over a horizontal line.